



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

montant

Question écrite n° 3048

Texte de la question

M. Roland Garrigues attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le remboursement par l'Etat de la somme due au titre de la réévaluation de 0,5 % des prestations familiales pour 1995, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 28 mars 1997, qui a cassé la décision du Gouvernement de geler la hausse des prestations familiales. Il lui rappelle que la loi du 25 juillet 1994 instaure la stricte indexation sur les prix des prestations versées aux familles pour une période de 5 ans à compter du 1er juillet 1995. Il lui demande, en conséquence, quelles mesures elle compte prendre en vue de régulariser la situation de ces nombreux allocataires, et rétablir ainsi l'égalité avec les familles les plus aisées.

Texte de la réponse

Le Conseil d'Etat a condamné l'Etat dans le cadre d'un contentieux relatif à la base mensuelle de calcul des prestations familiales (BMAF) concernant l'année 1995. Selon la loi du 25 juillet 1994 relative à la famille votée durant la précédente législature, la BMAF devait être revalorisée en 1995 conformément à l'évolution des prix à la consommation hors tabac, ce qui représentait une augmentation de 1,7 %. Or le gouvernement précédent n'avait revalorisé la BMAF au 1er janvier 1995 que de 1,2 %. Compte tenu de la complexité de ce dossier et de la difficulté technique liée au fait que les caisses d'allocations familiales ne conservent les fichiers d'allocataires que deux ans, la ministre de l'emploi et de la solidarité a demandé aux services compétents de procéder à un examen particulièrement attentif de ce dossier. Le Gouvernement a l'intention de répondre dans les meilleurs délais à l'attente des familles.

Données clés

Auteur : [M. Roland Garrigues](#)

Circonscription : Tarn-et-Garonne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3048

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 1997, page 2934

Réponse publiée le : 6 octobre 1997, page 3324